



Téléphone et fax 032 438 88 54

Courchapoix, le 13 décembre 2021

Courriel : [admin.com@courchapoix.ch](mailto:admin.com@courchapoix.ch)

[com.courchapoix@bluewin.ch](mailto:com.courchapoix@bluewin.ch)

Mairie : [mairie@courchapoix.ch](mailto:mairie@courchapoix.ch)

## Assemblée communale

**Le lundi 13 décembre 2021, à 20h dans la salle communale.**

Présentes : 17 personnes

Le maire, Louis-Joseph Fleury, salue les personnes présentes et rappelle les règles cantonales face à la pandémie. Il donne la parole au Vice-Président, Denis Wattenhofer.

Le Vice-Président des Assemblées ouvre la séance et salue l'assemblée.

Il demande de nommer 2 scrutateurs : Denis Bourquard et Françoise Marquis sont nommés.

Le Vice-Président donne lecture de l'ordre du jour. L'assemblée accepte l'ordre du jour comme présenté.

### 1. PV de la dernière assemblée.

Le PV n'est pas lu à l'assemblée, il est disponible sur le site internet selon notre règlement communal.

Le Vice-Président des Assemblées demande s'il y a des remarques au sujet du PV.

**Il est accepté comme présenté sans avis contraire.**

### 2. a) discuter et voter les budgets 2022

Corinne Bart présente le budget communal dans sa nouvelle formule.

Il boucle avec un déficit de fr. 22'315.-- pour un total de charges de fr. 1'643'925.-- et des produits pour fr. 1'621'610.--, bénéfice des Services communaux fr. 15'700.-- d'où un déficit net de fr. 6'615.--.

La caissière donne lecture du budget de la bourgeoisie. Il boucle avec un bénéfice de fr. 952.-- pour un total de charges fr. 21'130.-- et des produits pour fr. 22'052.--.

Daniel Steullet demande si le Triage forestier est déficitaire ou bénéficiaire.

Le maire répond que le conseil communal est satisfait quand les comptes du Triage forestier s'équilibrent. Le rendement des forêts est de plus en plus problématique.

Ensuite, Georges Hoffmeyer, caissier du SEC, présente le budget pour le Service électrique. Il boucle avec un bénéfice de fr. 740.-- pour un total de charge de fr. 354'010.-- et des produits pour fr. 354'750.--.



---

Le budget du SEC prévoit des travaux de renforcement de lignes dus à la pose de panneaux photovoltaïques.

#### **b) fixer la quotité d'impôt ainsi que les différentes taxes communales**

---

Le maire, Louis-Joseph Fleury, donne lecture des différentes taxes communales. Elles servent de base pour le budget 2022. La quotité d'impôt 2,15 reste inchangée et les taxes restent identiques à 2021 sauf le prix de l'heure des vacances qui passe à 30.--/h. Voir annexe.

L'assemblée n'ayant pas de question, le Vice-Président demande de passer au vote.

**Les budgets sont acceptés ainsi que la quotité d'impôt et les différentes taxes sans avis contraire.**

#### **3. Discuter et voter le crédit-cadre de Fr. 3'600'000.- destiné à la rénovation de l'Ecole secondaire du Val-Terbi et donner compétence au Syndicat scolaire pour se procurer le financement et sa consolidation .**

---

Mélanie Beuret présente le projet. Tous les ménages ont reçu le bulletin d'information à ce sujet mais elle désire encore commenter les points principaux.

Le premier bâtiment a été construit en 1960 puis agrandi trois fois à différentes époques ; 1978 au Nord et au Sud puis en 1994 et 2004.

Les bâtiments les plus anciens ont des coûts de rénovation plus élevés. Une installation de panneaux photovoltaïques est prévue dans le projet.

Dans le montant du crédit sont prévus tous les coûts et les éventuels surcoûts des matières premières.

La participation de Courchapoix est de 5,45 % soit un total de fr 180'000.-- à fr. 200'000.--.

Mélanie Beuret précise que les deux grandes communes, Val Terbi et Courroux, ont déjà approuvé le crédit par les urnes.

Les travaux sont prévus sur 5 ans, ils se feront pendant les vacances scolaires.

#### **4. Consolider le crédit de fr. 220'000.-- pour la rénovation du transformateur en prêt fixe.**

---

Georges Hoffmeyer informe l'assemblée que les travaux de rénovation du transformateur près de la cure sont terminés. De ce fait, le crédit doit être consolidé en emprunt fixe.

**L'assemblée accepte sans avis contraire la consolidation de ce crédit.**

#### **5. Divers**

---

Le Vice-Président donne la parole à l'assemblée.

Daniel Steullet demande où en est le dossier PAL.

Louis-Joseph Fleury répond que le conseil communal a reçu le dossier en retour du Canton. Le conseil est partiellement d'accord, il tentera de maintenir la demande de Daniel Steullet pour que son terrain soit en zone de construction.



Une nouvelle zone de construction, prévue derrière l'habitation de Frund Roger n'est pas acceptée par le Canton. Le conseil communal recherche un autre endroit.

Dès que le dossier PAL sera accepté par le Canton, il sera soumis à l'assemblée pour approbation.

Sébastien Langenegger demande où en est le suivi de la demande de permis de l'antenne 5G. Le maire répond que le conseil n'a plus de nouvelle et rien ne bouge pour l'instant. Emilien Erard, le nouveau propriétaire de l'assise de l'antenne projetée n'a pas de nouvelles non plus. L'opposition court toujours.

Au sujet des passages pour piétons, le maire indique qu'une demande est en cours pour un passage situé au bas de la nouvelle rue d'en Viard. Il n'est pas possible de créer des passages en haut de la route de Corban et à l'entrée Ouest du village. En revanche, sur demande de la commune, un rehaussement ralentisseur a été créé à l'entrée Est, depuis Corban.

Le trafic sur la rue du Petit Bâle est toujours trop rapide. Un aménagement du parking de l'école a été marqué. Il est possible d'étudier l'établissement de places de parc sur la rue du Petit Bâle. Les voitures qui encombrent le bus scolaire sont priées de parquer le long de la rue et en Vevie.

L'assemblée n'ayant plus de questions, le Vice-Président donne la parole au maire.

Le maire souligne la démission de René Wagner, et le remercie pour son travail et son investissement au sein de la commune. Il signale qu'un remplaçant est annoncé.

Le maire relève que l'année prochaine, le conseil ainsi que la mairie seront à renommer.

Louis-Joseph Fleury souligne que 28 logements ou habitations sont en cours de construction. L'illumination de la Rue de l'Église et du Clocher ainsi que la mise sous terre de la ligne électrique ont été réalisées.

Pour l'année prochaine, il est prévu de poursuivre l'assainissement des conduites de drainage du Vevie et de terminer le dossier PAL.

Le maire remercie toutes les personnes présentes à l'assemblée, il souhaite au nom du conseil, de belles fêtes de fin d'année.

Le Vice-Président des Assemblées remercie les participants. Il souhaite à chacune et chacun de belles fêtes de fin d'année et lève la séance à 20h50

Au Nom de l'Assemblée Communale :

Le Vice-Président :  
Wattenhofer Denis

La Secrétaire :  
Yolande Büschlen



**TAXES 2022:**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Revenu et fortune</b>	2.15	2.15
<b>Taxe immobilière</b>	1,12 ‰	1,12 ‰
<b>Taxe des digues</b>	0,40 ‰	0,40 ‰
<b>Cadastre</b>	0,50 ‰	0,50 ‰
<b>Taxe des chiens</b>	fr. 50.- le premier fr. 80.- dès le 2ème	fr. 50.-- fr. 80.--
<b>Prise des taupes</b>	jusqu'à 200.- fr. par personne fr. 1.-	1.-
<b>Taxe des chemins</b>	fr. 25.- par hectare fr. 10.-- /contribuable dès 20 ans	25.- / ha
<b>Vacations :</b>	<b>Prix de l'heure fr. 30.-</b>	25.-
	Journée fr. 240.- 1/2 journée fr. 120.--	200.-
	Séance fr. 40.-	40.--
	Heure de tracteur fr. 40.-	40.-
<b>Prix du m3 d'eau :</b>	Taxe d'épuration fr. 2.-- /	2.-
<b>Ordures : taxe de base</b>		
Ménage de 1 personne dès 18 ans	fr. 104.-	104.--
Ménage de 2 personnes	fr. 208.-	208.--
Ménage de 3 personnes	fr. 248.-	248.--
Ménage de 4 personnes et plus	fr. 312.-	312.--
	Pour les enfants en dessous de 3 ans, 3 sacs de 35 litres par mois sont remis gratuitement aux familles sur demande au bureau communal.	
Usine	fr. 1'100.-	1'100.-
Artisans 1)	fr. 130.- artisans et activité commerciale	130.--
Artisans 2)	fr. 210.- Magasin d'alimentation, restaurant	210.--
Exploitants agricoles et autres	fr. 60.-	60.--
<b>Tarif des sacs arrêté par le SEOD :</b>		
Sac de 17 litres	fr. 1.10	fr. 1.10
Sac de 35 litres	fr. 2.15	fr. 2.15
Sac de 60 litres	fr. 3.85	fr. 3.85
Sac de 110 litres	fr. 7.30	fr. 7.30
<b>Inhumations :</b>		
Pour un enterrement	fr. 1'050.-	fr. 1'050.-
Dépôt d'une urne sur une tombe	fr. 250.-	fr. 250.-
Incinération avec dépôt d'urne dans le columbarium	fr. 1'250.- + gravage de la plaque	idem

Accepté à l'assemblée du 7.12.20